



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

- SAISON 2024 -

Conseil Fédéral d'Appel

Présidente : Fanny DAMOND

Objet : Rapport à l'assemblée générale annuelle 2025

A l'occasion de la saison sportive 2024, le Conseil Fédéral d'Appel a traité trois affaires en appel et dernier ressort.

Deux de ces trois affaires concernaient les suspensions de joueurs de baseball évoluant en Division 1 pour des comportements répréhensibles envers des arbitres.

La troisième affaire portait sur la sanction d'un encadrant d'équipe régionale de jeunes dans le cadre d'un dossier impliquant plusieurs d'entre eux pour un comportement répréhensible envers des arbitres.

Dans les trois affaires, la réalité d'une faute disciplinaire, sa qualification et le principe d'une sanction tels que retenus en première instance ont été confirmés par le Conseil Fédéral d'Appel.

Seule une sanction a été réduite dans une moindre mesure et les modalités de son exécution, adaptées.

Enfin, une des trois affaires a donné lieu à un précontentieux de conciliation obligatoire devant le Comité National Olympique et Sportif Français, qui a abouti à la confortation de la position adoptée par le Conseil Fédéral d'Appel et n'a pas donné lieu à une saisine de la juridiction compétente.